



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

ELEMENTS D'ANALYSE



Comité Syndical

du 24 février 2021 à 18h30

Préambule

Dans les collectivités de plus de 3 500 habitants, un Débat d'Orientation Budgétaire doit être organisé au sein de l'assemblée délibérante. Il obéit aux conditions de forme et de fond défini dans le Code Général des Collectivités Territoriales à l'article L2312-1. Cette obligation s'applique aux groupements de communes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus.

Le Débat d'Orientation Budgétaire est organisé dans un délai de deux mois avant le vote du budget, dans les conditions qui sont prévues dans le règlement intérieur.

La loi NOTRe et le décret du 24 juin 2016 précisent que ce débat doit porter sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que la présentation des engagements pluriannuels envisagés, l'évolution de la dette ainsi que celle des dépenses et des effectifs.

Il comporte les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par le syndicat portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement, comme en investissement.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière d'investissement.
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- Les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

L'année 2020 a vu débuter le nouveau contrat de milieu signé le 20 décembre 2019 pour une durée de 3 ans. Cette année a aussi été marquée par la présence du Coronavirus qui a bouleversé notre calendrier de travaux et entraîné des retards.

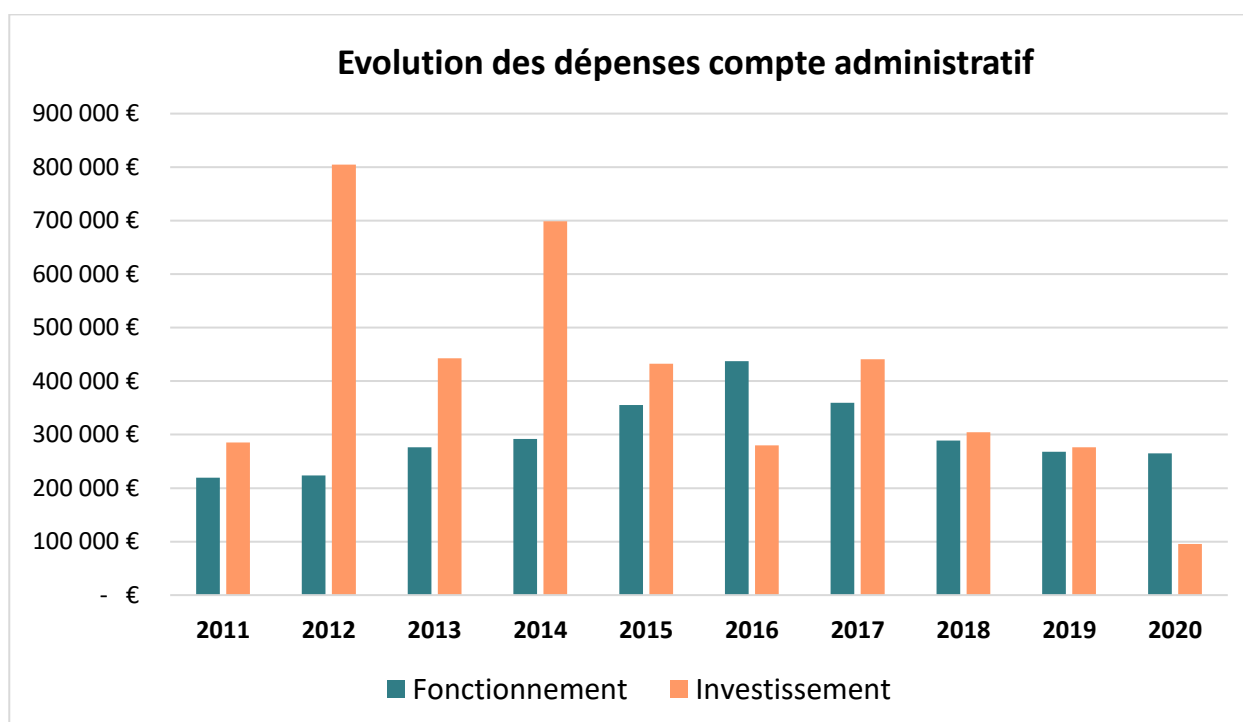
Situation financière globale du Syndicat

- ✓ Le résultat annuel pour l'exercice 2020 est le suivant :
 - Fonctionnement : + 138 230.98 €
 - Investissement : + 71 415.38 €

Soit un résultat total de 209 646.36 €.

Les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement sont positifs, du fait notamment de l'augmentation des cotisations décidé l'an dernier et du peu de travaux réalisés sur l'année 2020, à cause de la Covid-19.

La situation financière du syndicat est saine. Les charges de fonctionnement sont stables depuis plusieurs années. Seules les dépenses d'investissement varient en fonction de l'activité du syndicat et d'éventuels paramètres externes de type pandémie.



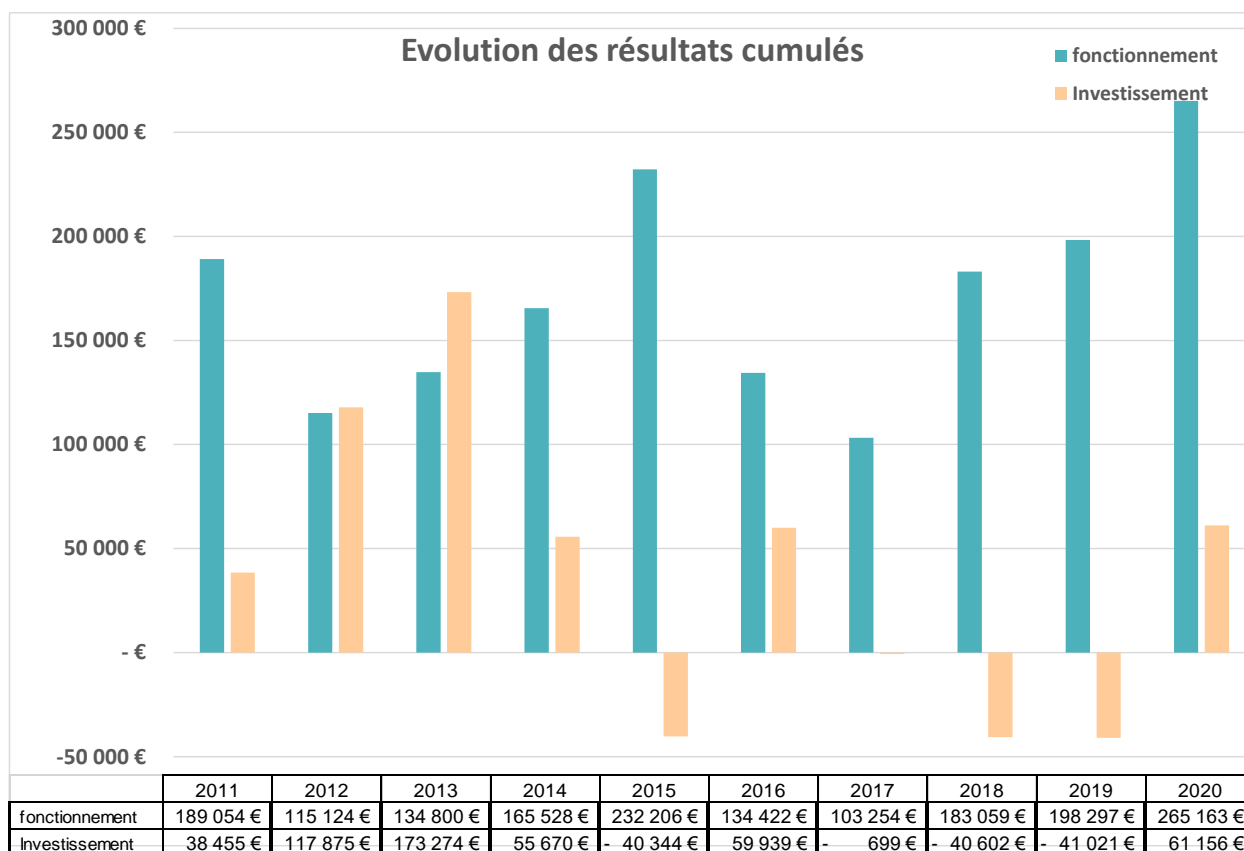
Graphique 1 : évolution des dépenses basée sur les comptes administratifs (hors opérations d'ordre de régularisation) de 2011 à 2020.

Grâce à l'augmentation des cotisations, les excédents budgétaires permettront de réaliser les opérations du nouveau contrat de milieux dans de meilleures conditions financières que par le passé (stabilité des cotisations au cours du contrat).

Les résultats cumulés laissent apparaître les résultats suivants pour 2020 :

Un excédent cumulé de fonctionnement de 265 163.30€

Un excédent cumulé d'investissement de 51.13€



Graphique 2 : évolution des résultats cumulés par section de 2011 à 2020.

Le montant des cotisations constantes entre 2009 et 2017, sans combler la baisse de subventions sur les postes de 64 000 € / an intervenue depuis l'année 2016, avait entraîné la création d'un déficit de fonctionnement. Depuis, les augmentations progressives des cotisations de 2018, 2019 et 2020, le SRDCBS n'est plus en déficit de fonctionnement, et pour la première fois depuis 2013, dégage un excédent d'investissement sur l'exercice 2021.

Etat de la dette

Emprunts :

Le syndicat a actuellement un emprunt en cours auprès du Crédit Mutuel et qui se terminera en décembre 2024. Le syndicat n'envisage pas de recourir à l'emprunt en 2021.

Le capital restant à rembourser au 1^{er} janvier 2021 s'élève à 78 123.29€ avec un remboursement de 18 777.32€ (capital + intérêt) pour 2021.

Le syndicat devra aussi inscrire les 3 emprunts contractés par le SIAH du canton de Saint Trivier sur Moignans :

- Un emprunt de 300 000 € contracté en 2010 pour une durée de 35 ans à taux variables et dont les annuités varient annuellement selon le capital restant dû et le montant du taux transmis par la banque. Ce dernier a été contracté pour financer la création d'un bassin de rétention sur la commune de Chaleins au lieu-dit Fournieux.
- Un emprunt de 10 920 € contracté en 2015 pour une durée de 7 ans, soit jusqu'en juin 2022, et dont les annuités sont fixées à 1 638.97€, à l'exception de la dernière qui s'élèvera à 1 638.96€. Ce dernier a été contracté pour le financement d'un enrochement sur la commune de Messimy/Saône.
- Un emprunt de 7 051 € contracté en 2015 pour une durée de 7 ans, soit jusqu'en juin 2022, et dont les annuités sont fixées à 1 058.28 €, à l'exception de la dernière qui s'élève à 1 058.24 €. Cet emprunt a permis de financer l'aménagement d'une route pour limiter les débordements au lieu-dit de la Drevette sur la commune de Villeneuve.

Les montants de ces remboursements sont assurés uniquement par les contributions annuelles des Communautés de Communes dont les communes dépendent et ce selon la clé de répartition prévue à l'origine dans les statuts des anciens syndicats.

Lignes de trésorerie :

Le Syndicat avait recours jusqu'en 2019 à une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000€. Cette ligne de trésorerie permet de pallier au décalage de trésorerie, entre les dépenses et le solde des subventions. Selon l'avancement des travaux cette année, il sera proposé de la renouveler si besoin.

Prévisions pluriannuelles

Le syndicat vient de signer un nouveau contrat de milieux pour les 3 prochaines années (2020-2022).

Pour le mettre en œuvre, un programme pluriannuel d'investissement sur 3 ans a été construit. Il a également permis de déterminer le montant des cotisations payées par les communauté de communes membres, déduction faite des subventions attendues.

Les enjeux et objectifs associés à chaque action proposée ci-dessous seront présentés en séance.

Les paragraphes ci-après se focalisent davantage sur les orientations budgétaires proposées en fonctionnement et en investissement. **Les chiffres détaillés ci-dessous pourront faire l'objet d'ajustements entre le présent débat d'orientation budgétaire et le vote du budget.**

Etat du personnel

Le tableau des emplois du syndicat compte aujourd'hui 4 postes, 3 titulaires et 1 contractuel (Eva) qui est en congé maternité depuis le 6 janvier 2021. Trois postes sont à temps plein et le poste de direction est occupé à 80%.

Il a été prévu le remplacement du congé maternité d'Eva sur une période de 6 mois (contrat de Mahona).

Par ailleurs, la directrice est actuellement en arrêt-maladie et devrait reprendre le travail au cours du printemps.

Voici le prévisionnel par agent en terme de présence sur l'année 2021 :

Mois	Janv	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aoû	Sep	Oct	Nov	Dec
Alice												
Yannick												
Véronique												
Mahona												
Eva												

Le temps de travail est notamment consacré à la présence sur le terrain en réponse aux sollicitations, à la conception et au suivi des chantiers prévus dans le contrat de milieux.

Les agents travaillent sur la base légale de 35h hebdomadaire. L'organisation mise en place prévoit un temps de travail de 39h semaine compensé par des jours de RTT.

La part des indemnités des agents en 2021 représente environ 17% des rémunérations.

Les agents ne disposent pas d'avantages en nature mais le SRDCBS cotise au CNAS (Comité National des Actions Sociales) au titre de son obligation de mise en place d'action sociale en faveur des agents suite à une loi votée en 2007.

Les dépenses de fonctionnement 2021

✓ Les charges à caractère général :

- Des dépenses courantes de fonctionnement au plus proche du CA 2020 mais avec des charges qui augmentent légèrement (loyer, maintenances diverses, assurances),
- Le remplacement des téléphones portables des techniciens qui deviennent de plus en plus obsolètes avec la généralisation des sms et de l'envoi de photos par MMS.

- Les travaux ponctuels relevant du fonctionnement pour environ 12 500 € :
 - Des frais d'entretien des bassins de lutte contre les inondations
 - Une enveloppe prévisionnelle pour l'enlèvement d'embâcles dans les traversées de bourgs suite à des crues, tempêtes...
 - Des frais de maintenance et d'entretien de l'automate du barrage de Tallard et des limnimètres (mesures automatisées des hauteurs d'eau à St Etienne sur Chalaronne et Guéreins)
- L'adhésion au CRAIG (Centre Régional Auvergne Rhône-Alpes de l'Information Géographique) pour l'acquisition de données cartographiques et le suivi de l'acquisition des données topographies (Cf. investissement),
- La réalisation du rapport d'activités 2020,
- La réalisation d'animations scolaires à destination des classes de primaire pour environ 15 000 €.
- Plan de gestion des zones humides : environ 5 000 € pour un éventuel inventaire naturaliste sur certains secteurs à enjeux.

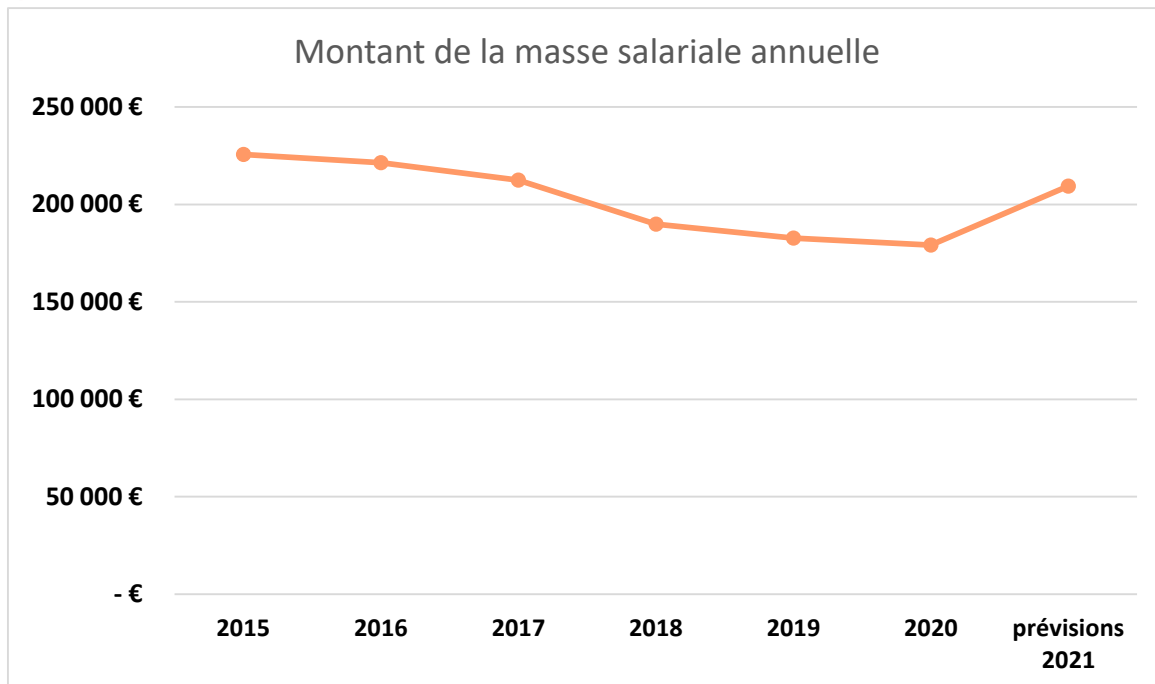
✓ Les dépenses de personnel

Elles sont estimées en prenant en compte la hausse des cotisations sociales au 1^{er} janvier 2021, ainsi que les avancements réglementaires des 3 agents titulaires en poste.

Il est également proposé de prévoir la rémunération d'un contractuel (Mahona) sur une durée de 6 mois, pour le remplacement du congé maternité.

Pour les contractuels qui réalisent une mission courte, d'une durée inférieure à un an, à l'exception des emplois saisonniers, une indemnité de précarité doit être versée à l'issue du contrat, semblable à celle existante dans le secteur privé, et égale à 10% de la rémunération brute totale. Ce dispositif est applicable pour les contrats conclus à compter du 1^{er} janvier 2021, selon des modalités précises définies par un décret en Conseil d'Etat. En ce qui concerne le syndicat, le montant de cette indemnité à versée sera de l'ordre de 1 200€.

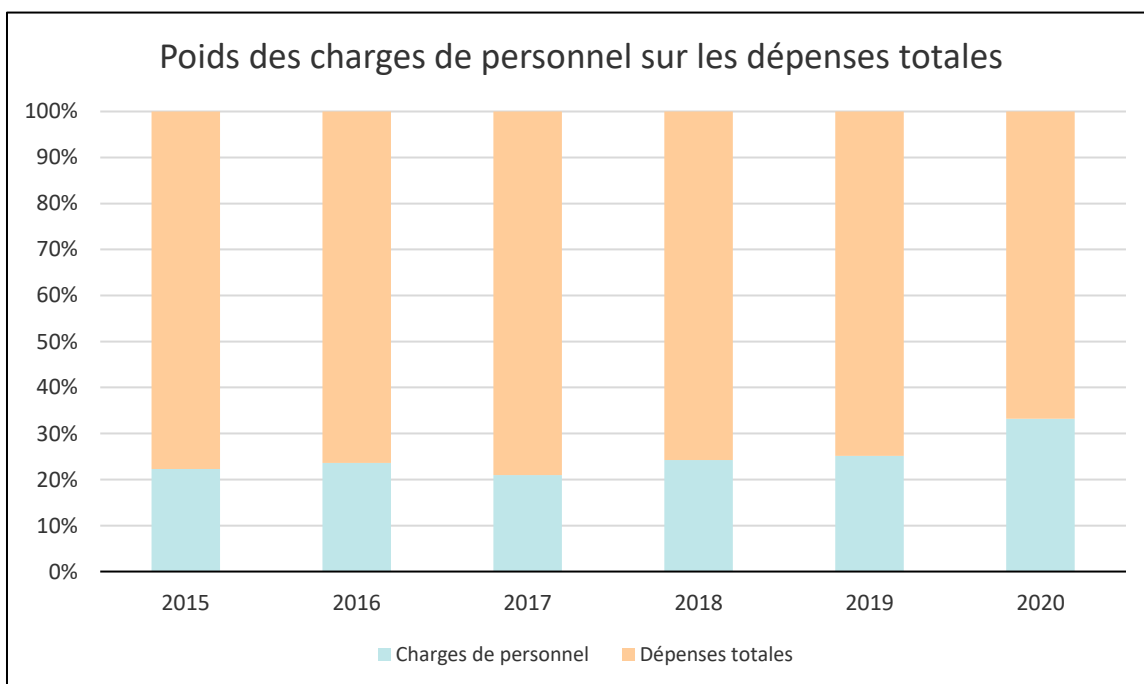
Par ailleurs, des recettes liées aux congés d'Eva et de la directrice (Alice) seront inscrites. Elles proviennent respectivement de la Sécurité Sociale (congé maternité) et de l'assurance statutaire (arrêt maladie et congé maternité).



Graphique 3 : Montant de la masse salariale annuelle (données issues des comptes administratifs).

La part des charges de personnel sur le budget de fonctionnement représente une part relativement importante des dépenses totales de fonctionnement.

Cependant, si on la compare aux dépenses totales du syndicat, fonctionnement et investissement compris, cette part chute fortement (entre 20 et 35% selon les années, Cf. graphique ci-après de 2015 à 2020).



Graphique 4 : Poids des charges de personnel sur les dépenses totales (fonctionnement + investissement) de 2015 à 2020

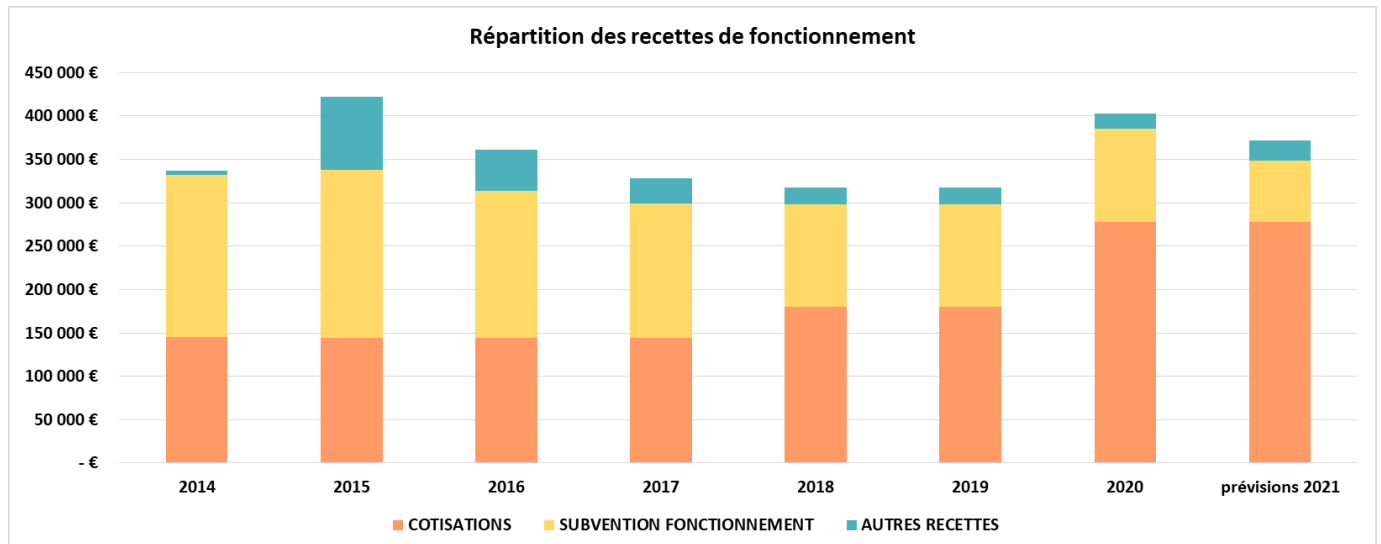
La quasi-totalité des opérations dont le syndicat a la charge a vocation à intégrer la section d'investissement, rendant le poids de la charge de personnel substantiel dans le budget de fonctionnement.

Pour 2021, le montant des charges de personnel serait de l'ordre de 209 400€.

Les recettes de fonctionnement 2021

Les recettes se composent des mêmes éléments que les années précédentes ;

- Les contributions financières à hauteur de 277 712 € issues des communautés de communes membres du syndicat et réparties à l'aide de la clé de répartition définie dans les statuts,
- Les subventions des principaux financeurs : Agence de l'Eau, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Europe,
- Les remboursements liés au congé maladie et maternité de 2 agents (pour environ 23 000 €),
- Le remboursement des emprunts du SIAH uniquement par les collectivités concernées.



Graphique 5 : Répartition des recettes de fonctionnement de 2014 à 2021

Les dépenses d'investissement 2021

Les dépenses d'investissement se décomposent en deux grands types :



- ✓ Les restes à réaliser qui sont des dépenses initialement prévues en 2020 et reportées pour tout ou partie en 2021,
- ✓ Les nouveaux travaux d'investissement au titre de l'année 2021.

Ces 2 composantes constitueront le budget primitif 2021 une fois sommées.

- ✓ Les restes à réaliser 2020 pour un montant de 134 398.91€
 - L'acquisition d'un nouvel ordinateur portable,
 - Les travaux de création et de restauration de mares,
 - La restauration des fossés de la Dombes Tranche 2,
 - Maîtrises d'œuvre sur différents seuils (uniquement l'appui du CDG01 pour la rédaction du marché),
 - Etude topographique (levés LiDAR) sur l'ensemble du périmètre du syndicat,
 - Travaux de restauration morphologique de la Mâtre à Chaleins

- ✓ Les nouveaux travaux d'investissement proposés pour un montant estimé à 233 000 €
 - Acquisition d'une centrale de gestion des données issues des limnimètres,
 - Acquisition d'un vidéo projecteur,
 - La restauration des fossés de la Dombes Tranche 3,
 - Travaux de lutte contre les espèces invasives (hydrocotyle fausse renoncule),
 - Maîtrises d'œuvre sur différents seuils,
 - Etude de dangers d'un ouvrage de lutte contre les inondations (Pontcharat),
 - Etude topographique (levés LiDAR) sur l'ensemble du périmètre du syndicat (ajustement du montant budgété dans la cadre des restes à réaliser 2020),
 - Diagnostic des berges rive droite de la Chalaronne au droit du camping de St Didier,
 - Travaux de transformation du passage à gué du Moignans à Baneins.

Les recettes d'investissement 2021

- ✓ Le virement de la section de fonctionnement

Le virement de la section de fonctionnement s'élève à environ 224 000€, pour financer les actions.

- ✓ L'affectation du résultat de fonctionnement

Il est prévu d'affecter une part du résultat de fonctionnement au 1068 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de

✓ Les subventions

Au regard des actions inscrites en dépenses, des subventions (associées aux restes à réaliser 2020 ou pour les nouvelles actions 2021) sont attendues à hauteur de :

- 30 000.00 € pour l'Agence de l'Eau RMC,
- 50 000.00 € pour la Région Auvergne Rhône Alpes,
- 26 000.00 € pour le Conseil Départemental de l'Ain.

Le budget total du syndicat est estimé à 977 000€

Budget de fonctionnement de 550 000€

Budget d'investissement de 427 000€

Au stade des orientations budgétaires, les propositions détaillées ci-dessus pourront faire l'objet d'ajustements.